

Année 2008

N° 347
Janvier 2008
Sommaire

- 1 – Editorial
- 2 – Adhésion 2008
- 3 – Compte-rendu journée du 14/12
- 4 – Prochaine réunion
- 5 – Santé au travail : le droit des salariés
- 6 – D'une époque à l'autre
- 7 – Le travail posté est-il cancérrogène ?
- 8 – Les nanomatériaux

1 – EDITORIAL

Un an déjà que le nouveau bureau se mettait à l'ouvrage avec un peu d'appréhension pour se montrer digne de l'histoire de notre Société et du travail accompli par toutes les équipes précédentes.

Cette année 2007 nous avons modifié nos statuts et le nom de la Société pour bien ancrer la pluridisciplinarité dans nos pratiques. Nous avons aussi envoyé à qui de droit, deux dossiers d'agrément pour la formation, et la formation médicale continue. Nous avons enfin tenu quatre réunions dont une sur une journée entière le 14 décembre dernier.

Mais sans vous, fidèles adhérents, rien ne serait possible.

Aussi permettez-moi de formuler dès maintenant le vœu que vous soyez toujours plus nombreux lors de nos réunions en 2008 et que de notre côté nous sachions proposer des thèmes du plus haut intérêt pour les médecins et les équipes de santé au travail.

L'année qui s'ouvre va être marquée par de nouvelles propositions de pratiques dans notre vie professionnelle, et notre première réunion le 08/02 y sera consacrée, ainsi que par le Congrès de Tours où nous comptons être bien présents.

Alors vive 2008 et que joie, bonheur et santé soient des compagnons de tous les jours pour vous mêmes, vos proches et tous ceux qui vous aiment.

Le Président, Jean Claude Contassot

2 – Adhésion 2008

Après les étrennes au facteur et à la concierge, il est temps de penser à renouveler votre adhésion à la Société.

Cette adhésion, pour une somme modique, vous permettra, ne l'oubliez pas, d'obtenir des points dans le cadre de la FMC.

Vous trouverez une demande d'adhésion avec le présent bulletin ou bien sûr sur le site internet www.sante-travail-lyo.org.

3 – Compte-rendu de la journée du 14 décembre 2007

Nous avons eu le plaisir de nous retrouver pour des interventions consacrées aux risques biologiques en milieu professionnel.

Nous étions 131 à y participer dans le cadre de l'Institut Lumière.

Nous avons recueilli 80 questionnaires d'évaluation, qui ont donné 80% d'indice de satisfaction (« satisfaisant » ou « très satisfaisant »).

La prestation de Mme Le Bâcle de l'INRS a été particulièrement appréciée.

Nous saurons tirer parti, pour les prochaines prestations, des remarques qui ont été émises.

4 – Prochaine réunion de la Société

Le 8 février après-midi, la Société organise une conférence-débat autour des rapports « Gosselin » et « Conso-Frimat ». Nous discuterons à cette occasion de l'évolution de la santé au travail. Les intervenants :

- Philippe Davezies nous présentera les grandes lignes du rapport « Gosselin »

- Le Pr. Paul FRIMAT nous présentera le rapport de l'IGAS.

- Une table ronde sera organisée à la suite avec les intervenants, des représentants des syndicats professionnels, Isabelle Sylvain (Assistante Sociale, ACTIS), et l'Inspection médicale.

La réunion se tiendra à l'école Rockefeller, métro ou tramway « Grange Blanche ».

5- La santé au travail : les droits des salariés

Dans le cadre de la pluridisciplinarité des services de santé au travail, Gloria KIBLER, Assistante de Service Social du Travail et Conseillère du Travail, salariée

d'ACTIS, Service Social du Travail Interentreprises, intervient en appui technique des 180 Médecins du Travail de deux services lyonnais associés en Groupement d'Intérêt Économique.

Elle assure une permanence où elle répond aux questions posées par les Médecins du travail et reçoit les salariés en risque de rupture du contrat de travail en raison de leur état de santé ou d'une situation de handicap. Cette mission d'expertise sociale a pour objectif l'analyse et l'évaluation de chacune des situations des salariés. En collaboration avec le Médecin du Travail et les organismes partenaires externes, le but à atteindre est le maintien dans l'emploi, l'orientation vers un reclassement professionnel ou la préparation à la cessation d'activité.

La connaissance des cadres législatifs est de toute première importance afin d'éviter que le salarié, en difficulté en raison de son état de santé qui rend peu probable le maintien sur son poste de travail, ne le soit d'avantage en cas d'absence d'activité professionnelle.

C'est pour sensibiliser les Médecins du travail aux cadres législatifs liés aux conséquences d'une rupture du contrat de travail sur la vie professionnelle et au delà sur la vie personnelle et familiale du salarié, que Gloria KIBLER a animé une formation, suivie par 60 Médecins du travail, rappelant les droits des salariés sur des thèmes tels que :

- le salarié en risque d'inaptitude au poste de travail : conséquences sur son contrat de travail ;
- le salarié licencié : articulations des différents dispositifs législatifs ;
- le salarié en situation de handicap : qu'apporte la Loi du 11/02/2005 dite « Loi handicap » ;
- le salarié et la cessation d'activité : les dispositifs et les droits.

De multiples questions ont émergé tout au long de l'exposé et ont ainsi favorisé la participation de nombreux Médecins du travail.

Un bel exemple d'action pluridisciplinaire en santé au travail !

6 – D'une époque à l'autre : la naissance d'un métier.

« Qui connaît aujourd'hui les surintendantes d'usine, ces femmes recrutées à partir de la Première Guerre mondiale avec un diplôme d'infirmière et formées pour encadrer d'autres femmes au travail ? Dotées de compétences médicales, sociologiques, juridiques et organisationnelles, elles avaient pour mission d'implanter dans les usines des services sociaux et de promouvoir une organisation du travail qui plaçait les salarié(e)s au centre du système productif. Par leur action originale sur les conditions de travail dans les ateliers, les surintendantes d'usine représentent pour certains les pionnières de la gestion du risque professionnel. Mais l'histoire n'aura retenu de leurs multiples fonctions que l'accompagnement social auprès des ouvrières et ouvriers. Et, après la Seconde Guerre mondiale, l'institutionnalisation de la médecine du travail et des comités d'hygiène et de sécurité les ayant dépossédées d'une partie de leur rôle, elles ont sans doute perdu l'occasion d'investir la fonction « gestion du personnel » alors en cours de structuration.

Article complet consultable sur internet :

www.cee-recherche.fr/fr/connaissance_emploi/surintendantes_usine_gestion_risque_professionnel_ce42.pdf

7 – Le travail posté est-il cancérigène ?

Le centre international de recherche sur le cancer (CIRC/IARC) vient d'ajouter le travail de nuit posté sur la liste des agents « probablement cancérigènes » (groupe 2A). Selon l'agence, le travail de nuit augmenterait le risque de cancer dans des proportions modestes mais néanmoins certaines.

L'avis rendu s'appuie sur une série d'études épidémiologiques réalisées auprès d'infirmières travaillant de nuit et d'hôtesse de l'air soumises à de

fréquents décalages horaires. Bien que limitées ces études mettent en évidence un risque de cancer du sein plus élevé parmi ces salariées que chez celles qui travaillent de jour.

Les horaires atypiques, et particulièrement le travail de nuit posté provoqueraient des perturbations de l'horloge biologique interne. A long terme, l'exposition nocturne à la lumière bloque la synthèse d'une hormone, la mélatonine, ce qui induit une baisse des défenses immunitaires. Elle est également responsable de la dérégulation de certains gènes pouvant aboutir à la formation de cellules cancéreuses.

8 – Les nanomatériaux : présentation

Les nanomatériaux manufacturés sont des matériaux constitués de particules issues d'un procédé de fabrication spécifique, de taille inférieure à 100 nm, ils se différencient des particules ultra-fines d'origine naturelle ou provenant d'une combustion comme les particules issues des moteurs diesel. Toutes les grandes familles de matériaux sont concernées (métaux, céramiques, carbones, polymères, silicates, etc.). Ces nouveaux matériaux présentent des caractéristiques différentes par rapport aux mêmes matériaux à l'échelle macroscopique ou micrométrique. Il devient possible d'obtenir des matériaux apportant notamment des propriétés mécaniques, électriques, magnétiques, optiques ou catalytiques particulières.

De très nombreux secteurs industriels sont concernés par le développement de nanomatériaux pour de multiples applications dont certaines sont d'ores et déjà en phase de production industrielle. C'est le cas notamment des nanotubes de carbone, dont la structure est cent fois plus résistante et six fois plus légère que l'acier, ainsi que des nanoparticules de dioxyde de titane utilisées dans le secteur des cosmétiques, des nanoparticules de silice pour les pneumatiques ou encore la cérine comme additif de carburant. Les nanomatériaux peuvent être développés notamment pour apporter une fonction

autonettoyante ou antiadhésive sur une surface, augmenter la dureté d'un matériau, améliorer la résistance au frottement, améliorer la qualité des textiles, etc. On remarque la présence de nanomatériaux dans les secteurs de l'environnement, de l'énergie, du textile, de la chimie, des cosmétiques, de la santé, de l'automobile, du bâtiment, etc.

Le développement et les niveaux de production des nanomatériaux manufacturés devant s'étendre et s'intensifier dans les prochaines années, la question de leur éventuel impact sanitaire se pose dès aujourd'hui.

Peu de données sont actuellement disponibles sur la toxicité des nanomatériaux manufacturés, notamment à cause du faible nombre d'études menées à ce jour, d'un recul peu important sur cette nouvelle forme d'exposition et de la grande diversité des nanoparticules produites.

Toutefois, des effets délétères ont été mesurés, notamment chez l'animal dans un cadre expérimental. [...]

Plusieurs voies d'exposition peuvent être distinguées pour l'étude de la toxicité des nanoparticules : l'inhalation, le contact cutané et l'ingestion. Les données disponibles à ce jour montrent que certaines particules insolubles peuvent franchir les barrières de protection, se distribuer dans l'organisme et s'accumuler dans plusieurs organes, principalement suite à une exposition par inhalation ou par ingestion.

Intégralité de l'article :

www.afsset.fr/upload/bibliotheque/587621558014304413168640606286/synthese_nanomateriaux_2006.pdf



Pour nous contacter :

Si vous désirez nous contacter, merci de nous écrire au siège de la Société :

Domaine Universitaire Rockefeller
8 avenue Rockefeller
69373 Lyon Cedex 08
contact@sante-travail-lyon.org